



Votre assurance privée

Assurances HABITATION (MRH)

Sur place, vous serez logé dans des bâtiments appartenant à l'Etat. En fonction de votre situation actuelle :

Vous êtes locataire :

Si votre bail prend fin avec votre départ, résiliez votre contrat assurance habitation avant de partir.

Vous êtes propriétaire et en votre absence, le logement ne sera pas occupé par vos proches :

► **Vous mettez votre logement en location vide ou meublé pendant la durée de votre affectation :**

Conservez une assurance en tant que propriétaire et protégez-vous contre les locataires qui oublieraient de payer leur loyer.

► **Vous ne mettez pas votre logement en location qui restera inoccupé :**

Assurez-le comme une résidence secondaire s'il est meublé, ou avec la seule garantie propriétaire non occupant s'il est vide.

Vous allez entreposer votre mobilier dans un garde meuble civil ou militaire ou le confier à un particulier jusqu'à votre retour :

Certaines assurances MRH prennent à leur compte sans supplément de tarif l'assurance complémentaire de votre mobilier.

Dans tous les cas, pensez à :

- Souscrire une assurance couvrant votre responsabilité civile durant votre séjour
- Protéger vos proches restés en métropole : vérifiez qu'ils conservent les garanties nécessaires à la protection de leur mobilier, des responsabilités qu'ils encourent s'ils causent un dommage à un tiers, ou s'ils sont victimes de dommages corporels à l'occasion de leurs activités scolaires ou extrascolaires.

Assurance AUTOMOBILE

Vous vendez votre véhicule avant votre départ :

Résiliez votre contrat, demandez un relevé d'information afin de bénéficier d'un coefficient de réduction sur votre prochain contrat d'assurance automobile. Attention, sans contrat auto pendant 2 ans, votre coefficient de réduction-majoration (bonus-malus) sera ramené à 1.

Vous conservez votre véhicule en France :

Il devra être stationné dans un garage privatif fermé ou à l'intérieur d'une enceinte clôturée et fermée. Déclarez-le « **véhicule immobilisé** ». Il sera assuré pendant votre absence pour une faible cotisation annuelle. De plus, votre bonus progressera pendant votre absence.

